

APRC - réunion du CA, en mode visio

Présents : Gérard DUBUS, Maryse DUBUS, Josiane ETCHEGARAY, Christian QUINTIN, Brigitte CLAUDE, Christiane PAURD, Brigitte TETART, Jean-Louis WATHY, Christine BOCKAERT, Luc GOURAUD, Jean-Pierre MOUTON.

Excusée : Cécile AZARD.

1 – Point financier

sur les renouvellements de cotisation :

A ce jour, 32 adhérents n'ont pas payé la cotisation 2022
50 adhérents n'ont pas payé la cotisation 2023.

Au cours des 5 dernières années, nous constatons ceci :

Année	Total des adhérents	Montant des cotisations reçues
2019	448	17000 €
2020	398 (= -50)	16000 €
2021	380 (= -18)	15000 €
2022	351 (= -29)	14000 €
2023	328 (= -23)	13500 €

En 5 ans, nous avons perdu 120 adhérents.

Le montant des cotisations reçues ne couvre plus les frais de fonctionnement.

Nouvelles adhésions : le CA accepte un nouvel adhérent.

2 – Préparation de la prochaine Assemblée Générale

Les dates : 23-24 mars 2024

Le lieu : Maison de la Salle – 78A rue de Sèvres, Paris

On souhaite et prévoit

- A : un regard qui donne des perspectives larges

Deux personnes viennent d'être contactées en vue d'une conférence débat.

1- Maître Juliette Gaté, avocate.

Elle a publié, il y a quelques temps, un article dans La Croix : *L'Église catholique continue de considérer qu'elle n'a pas besoin des États pour se réguler.*

C'est quelqu'un qui est très au fait du rapport ambigu qu'entretient le culte catholique avec l'Etat, en ce qui concerne le droit : droit canon/droit civil ou droit civil/droit canon ? Il serait intéressant de l'entendre à ce sujet dans le cadre de nos

« relations » avec les institutions culturelles en matière de Sécurité sociale, en particulier.

2- Madame Hervieu-Léger, sociologue.

Elle étudie depuis plus de 40 ans l'évolution de l'Église de France et donne un éclairage sans concession sur son nouveau statut minoritaire. Quelles conséquences ? y compris pour sa caisse de Sécurité sociale ?

Dans la perspective de ces interventions (encore hypothétiques), nous avons souligné entre nous les points suivants :

- le souci constant et net que l'APRC reste bien dans son champ d'action ;
- la possibilité d'inviter des acteurs d'associations proches de nous : Réseau Vero, AVREF, mais aussi Commission Reconnaissance et Réparation, Service accueil conciliation, emprise et dérive sectaire auprès de la CEF, la CORREF ;

- B : Un débat interne à partir de quelques constats, dans le cadre du renouvellement de notre Conseil d'Administration :

* La réduction du nombre des adhérents de l'APRC sur une période de 5 ans met en évidence d'une part l'augmentation de la moyenne d'âge dans l'association, d'autre part la césure qu'ont provoquée la Covid et l'inflation que nous connaissons.

* Cette évolution est aussi liée au fait d'un basculement de la demande des nouveaux adhérents. Nous sommes passés, dans nos priorités, d'un combat collectif pour le relèvement de toutes les petites pensions de la caisse des cultes, à des batailles au coup par coup avec la CAVIMAC, souvent devant les tribunaux, avec l'espoir que les causes individuelles auront des conséquences bénéfiques sur l'ensemble des ressortissants de la caisse des cultes. Il est crucial de ne pas oublier que de nombreuses demandes légitimes restent non satisfaites.

* Devant cette évolution, il semble important reprendre la question posée par l'équipe Sud Aquitaine : **L'APRC, pour qui ? Pour quoi ? en y ajoutant : Avec qui ?**

* Il serait intéressant que, dans les réunions régionales ou individuellement, nous prenions le temps de nous interroger et de faire connaître nos différents points de vue (en les envoyant à un membre du CA), pour que l'AG puisse s'en saisir.

* Ce qui nous réunit et fait notre cohésion :

- c'est une conviction commune : la défense d'une retraite convenable pour tous ;
- c'est aussi un intérêt commun : la revalorisation des plus basses retraites et la réparation des injustices qu'ont à subir celles et ceux qui se tournent vers nous.

Le renouvellement qui s'annonce au Conseil d'Administration est une opportunité pour faire le point, pour identifier le fil rouge qui nous a amenés où nous en sommes et pour dégager des pistes d'avenir devant les demandes nombreuses et diverses qui nous sont adressées.

* Pour progresser nous nous donnons deux moyens :

- les rapports qui seront soumis à l'Assemblée Générale s'efforceront de mettre en lumière les interrogations qu'ils portent sur le projet de APRC ;
- la mise au point d'une méthode de réflexion avec une aide extérieure pour conduire une approche positive des enjeux que nous voyons se dessiner pour l'association.

* D'ores et déjà, des questions nous ont été soumises pour que nous les portions devant les instances concernées, bien sûr la Cavimac, mais pas exclusivement :

- le bénévolat et les dysfonctionnements en matière d'affiliation et de cotisations
- le temps partiel
- la retraite complémentaire pour tous les ressortissants de la caisse des cultes
- l'égalité homme-femme : seuls les diocésains ont accès à l'USM2.
- le contact avec le ministère de tutelle de la CAVIMAC à reprendre ?
- l'APRC peut-elle continuer seule son chemin ou doit-elle chercher une affiliation dans un ensemble plus vaste, comme l'UNADFI ?

NB : la soirée est à inventer : Documentaire ? Courts métrages ? Temps festif ?

4 - Informations diverses :

1- le site : la sécurisation des documents a été renforcée et nous maintenons le domaine adhérent tel qu'il est actuellement.

* la signature des billets et des brèves est importante pour une bonne pratique internet.

* des petites vidéos sur le site : est-ce judicieux ? Avec quelle sécurité ? Les vidéos sont parlantes, certes, mais qui fait ce travail ? Qui assure le renouvellement ?

* certains billets contiennent des informations utiles, en matière de législation, de démarches possibles ou nécessaires. Ils seront bientôt accessibles à partir d'onglets déjà présents sur le site, qui permettront de les retrouver facilement, de même le vade-mecum juridique à paraître dans le prochain bulletin.

2- La CAVIMAC fait appel du jugement en première instance du Pôle social de Valenciennes.

3- La lettre du cardinal PAROLIN relative à « **Points Cœur** » (Journal « La Croix » du 27 octobre) met en lumière une différence d'appréciation entre le Vatican et la « Commission consultative » sur le caractère cultuel de ce mouvement.

5- Les archives de l'APRC ont été classées par année. Merci à Josiane et Laurent. Elles pourraient trouver place au sein des Archives Nationales du Monde du Travail (ANMT) à Roubaix, si cette institution les accepte, ce qui n'est pas encore acquis.

6 – Prochains Conseils d'Administration

- Les 15-16 janvier 2024 à Paris
- Le 13 février, en visio.

Le président
Jean-Pierre MOUTON

Le secrétaire
Luc GOURAUD

J

e
a
n
-
P
i
e
r
r
e